

## Compte rendu du Conseil Municipal Du vendredi 13 septembre 2019

### Présents :

Monsieur le Maire : Mr BOURGOIN Stéphane

Madame l'adjointe : Mme ROGUET Brigitte

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Mr BRESSAN Stéphan, Mr CHAZE Daniel, Mme LYOTARD Elisabeth, Mr ROBERT Alain, Mr ROLLAND Raphaël, Mr SABY Michel

### Excusés

Mr. MONTAGNE Laurent, Mme SAGNARD Floriane

### Absents

Mr ANGLADE Alexandre, Mr. CUBIZOLLE François, Mr FAYOLLE Christophe, Mr VEYRET Roger

### Procurations

Mr MONTAGNE Laurent a donné procuration à Mme ROGUET Brigitte

Mme SAGNARD Floriane a donné procuration à Mr BOURGOIN Stéphane

---

Secrétaire de séance : Mme ROGUET Brigitte

### 1- Informations diverses

#### Projet de réparation et d'élargissement du Pont de Pradelles

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en raison des expropriations nécessaires pour le projet cité des enquêtes conjointes d'utilité publique vont avoir lieu. Elles se dérouleront du 8 octobre 2019 au 23 octobre 2019 soit pendant 16 jours consécutifs.

Pendant toute cette durée le public pourra prendre connaissance du dossier en Mairie et noter ses observations.

#### Travaux de mise en sécurité Rue Haute

Suite à l'effondrement du mur mitoyen à la Maison VIDAL, un expert désigné par le Tribunal suite à notre demande s'est rendu sur place pour établir un constat.

Une rencontre est prévue le mardi 17 septembre 2019 avec l'Entreprise RRTP qui a effectué les premiers travaux de mise en sécurité.

### Droit de préemption garage Avenue de Langogne

Lors de la dernière réunion du Conseil, il avait été soulevé par M. ROBERT que la commune préempte pour la création d'un parking dans le cadre de la revitalisation du bourg.

Etant donné que la Communauté de Communes avait déjà répondu au vendeur, il n'a pas été possible de revenir sur la réponse faite et donc pas de possibilité d'exercer notre droit de préemption.

## **2- Programme voirie 2019**

L'Entreprise EUROVIA a établi un devis pour des travaux de goudronnage en bi couche Rue du Jeu de Paume pour un montant de 8 199,50 €uros HT.

Cependant, une demande va être adressée à l'Entreprise afin qu'elle établisse un devis avec un coloris gris et non noir. Le montant du devis pourra être revu à la hausse.

Dans le cadre de la DETR, une demande va être déposée car une subvention pourrait nous être octroyée.

Validé à l'unanimité.

## **3 - Arrêt PLUi**

La Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLUi). Les communes membres sont invitées à donner un avis partiel si elles sont concernées directement par une orientation d'Aménagement et de Programmation ou par le règlement.

L'avis définitif sera rendu dans un délai de trois mois.

Validé à l'unanimité

## **4 – Menuiseries salle des fêtes**

Après avoir pris connaissance du devis établi par les Ets Joël VALETTE pour la fourniture et la pose des menuiseries à la Salle des Fêtes, le Maire est autorisé à signer le bon de commande pour un montant de 18 340,00 €uros HT.

Une demande de subvention va être déposée dans le cadre de la DETR 2020

Validé à l'unanimité

## **3- Recensement de la population**

En raison du départ de l'agent en charge de cette mission, le Maire de Pradelles est autorisé à faire paraître une annonce pour le recrutement à intervenir.

Validé à l'unanimité

#### 4- Contrat école

Malgré les 17 élèves inscrits à la rentrée scolaire, il n'a pas été possible d'obtenir un ½ poste.

C'est pourquoi, il a été attribué à l'ATSEM qui assure une charge de travail plus importante une augmentation de 26 Euros pour un temps de travail de 28 h hebdomadaire avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires dans le cadre de son activité.

Validé à l'unanimité

#### 5- Garage DDE

Ce garage communal qui nous a été restitué du fait de la vacance des services du Conseil Général ne sera pas proposé à la location étant donné qu'il pourra être mis à la disposition des Pompiers lors des travaux de voirie de la Rue du Jeu de Paume.

Validé à l'unanimité

#### 6- Participation aux frais de scolarité Ecole St Pierre St Paul

Suite à la facture reçue de l'école St Pierre St Paul pour un montant de 10 584 Euros correspondant à un forfait de 756 € pour 14 élèves, le Conseil refuse de prendre en charge cette demande financière.

Validé à l'unanimité

#### 7- Décisions modificatives

##### Budget communal

Compte 775 : Produits de cession + 6 000 €  
Compte 7788 : Produits exceptionnels + 3 500 €  
Compte 61524 : Bois et forêts + 9 500 €

Validé à l'unanimité

#### 6- Questions diverses

##### Travaux piscine :

Suite aux travaux effectués à la piscine et au SPA, une retenue de garantie de 5 % va être effectuée.

Une expertise devra être réalisée sur place et nous demanderons une extension de garantie

Travaux cimetièrè :

M. GAUTHIER souhaite qu'une réglementation du cimetière soit mise en place.

De plus, l'Entreprise qui a réalisé les travaux pour la reprise des concessions abandonnées va devoir pour raison de sécurité fermer les caveaux.